

07/06/2011

PrintFriendly.com: Print web pages, cre...

Affaire MLIA: le prévenu Ibrahim Mangbana extrait de la prison Makala | Radio Okapi – RD Congo

<http://radiookapi.net/actualite/2011/06/01/affaire-mlia-le-prevenu-ibrahim-mangbana-extrait-de-la-prison-makala/>

June 7, 2011



– Une vue de la salle d’audience du tribunal militaire ce 29/04/2011 à Kinshasa, dont au fond les juges du seant et en avant plan, les prévenus lors du procès des présumés insurgés Eniele. Ph John Bompengo/ Radio Okapi

– Une vue de la salle d’audience du tribunal militaire ce 29/04/2011 à Kinshasa, dont au fond les juges du seant et en avant plan, les prévenus lors du procès des présumés insurgés Eniele. Ph John Bompengo/ Radio Okapi

Ibrahim Mangbama, père d’Udjani, chef du Mouvement de libération indépendant et alliés (MLIA) a été soustrait, dimanche 29 mai, de la prison centrale de Makala, à Kinshasa. Son avocat, Me Peter Ngoma, parle d’un enlèvement et dénonce la violation de la Constitution du pays en la matière. D’après l’avocat, le prévenu Ibrahim aurait été soustrait de sa cellule à Makala, à l’insu de la hiérarchie de cette maison carcérale.

«Comme le tribunal avait renvoyé l’affaire au 30 mai, on s’est présenté pour attendre la suite de l’instruction du dossier. C’est là où on sera informé que Ibrahim a été enlevé, le dimanche, au niveau de la prison. Je n’ai reçu aucune explication», explique Me Ngoma.

Et pour cet avocat, si cette extraction est réelle, on a violé la Constitution qui, en son article 19, alinéa 1er dit ceci:

«Nul ne peut être ni soustrait ni distrait contre son gré du juge que la loi lui assigne.»

«Le principe est que lorsque quelqu’un se trouve devant les juges, le ministère public est dessaisi du dossier», relève Me Peter Ngoma, qui soupçonne le ministère public d’être l’auteur de cet acte.

Contacté par Radio Okapi, l’officier du ministère public, le lieutenant-colonel Homer Nkulu, dit n’avoir pas autorisé cette extraction.

Ibrahim Mangbama a été arrêté le 1er juillet 2010 par les FARDC au village Bowa, à 30 kilomètres de Bomongo centre, à l’Equateur.

Transféré à Kinshasa, il comparait depuis le 28 avril devant le tribunal militaire garnison de la Gombe.

Il y est poursuivi pour organisation d’un mouvement insurrectionnel dans la province de l’Equateur et pour viol d’une mineure.

Lire aussi:

Procès MLIA : Oscar Molambo et Ibrahim Mangbama plaident non coupables

07/06/2011

PrintFriendly.com: Print web pages, cre...

Affaire Enyele : première audience d'instruction au tribunal militaire de Kinshasa/Gombe

Copyright Radio Okapi